



Commune de Linxe

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le 05/12/2023

ID : 040-214001554-20231204-231204H1487H1-AR



DECISION DU MAIRE

N° DEC202312-009 - Avenant n°1 - Lot 1 - Marché de travaux de la construction de la halle

Le Maire de la Commune de Linxe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2020,

Vu la décision DEC202306-003 du 7 juillet 2023

DECIDE

ARTICLE 1 -:

LOT 1 marché initial 149 982€HT soit 179 978.40€TTC

Avenant n°1 1 302.50€HT soit 1 432.75€TTC

LOT 1 + Avenant 151 284.50€HT soit 181 411,15€TTC

ARTICLE 2 -.

La dépense est inscrite au budget 2023 sur l'opération 2204 Construction d'une Halle

ARTICLE 3 -

Le marché de travaux s'élève à 425 128.14€ HT soit 510 024.72€TTC

Signé le 04 décembre 2023

Le Maire, Thierry GALLEA

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »